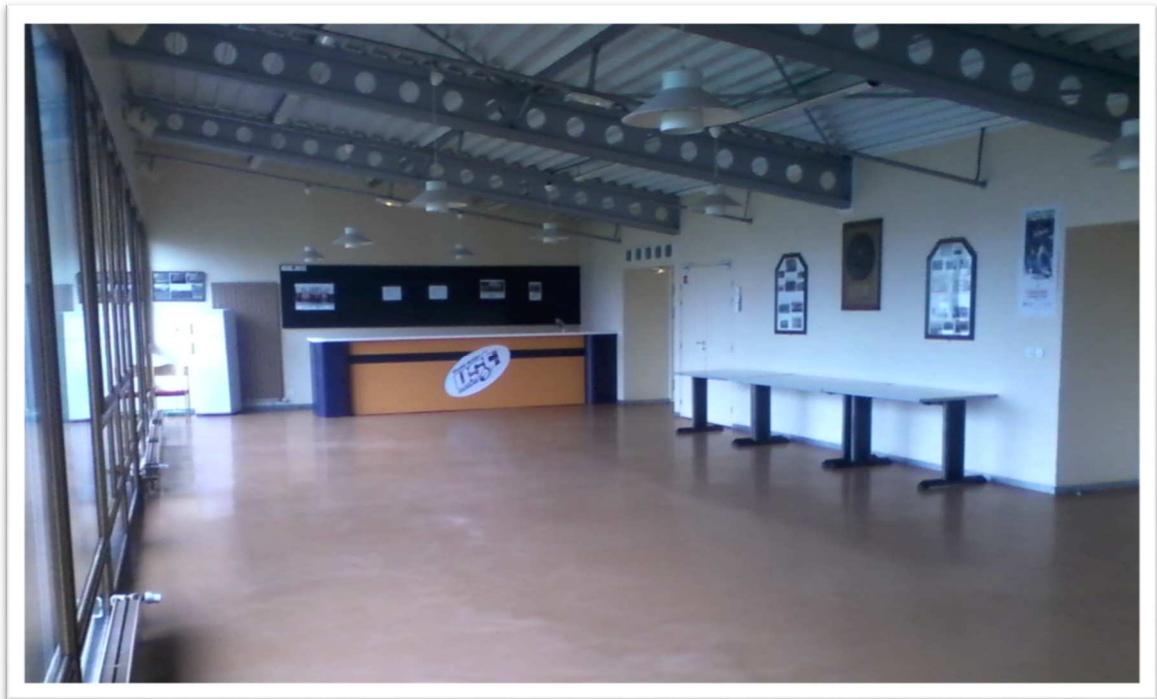


Règlement particulier
Salle panoramique Espace Tonnellé

59 boulevard Tonnellé
37000 Tours

Bus : lignes 4 et 5 arrêt Tonnellé



CARACTÉRISTIQUES

Capacité	180 personnes
Superficie	138 m²

MATÉRIEL DISPONIBLE SUR PLACE

Chaises fixes	98 chaises « coquilles » 18 chaises bois
Tables	11 tables rondes de 1,60 m de diamètre 4 mange-debout 1 table rectangulaire de 1,40 m x 0,80 2 tables rectangulaires de 1,60 m x 0,80 m 1 table rectangulaire de 1,80 m x 0,80
<i>Pas d'accès WiFi</i>	

Règlement

ARTICLE 1 : OBJET

Le présent règlement précise les prescriptions figurant dans le règlement général à l'égard de la salle Panoramique de l'Espace Tonnellé.

ARTICLE 2 : UTILISATEURS

La salle peut être mise à disposition de personnes morales.

ARTICLE 3 : UTILISATION DE LA SALLE

3.1 DESTINATION D'USAGE

La salle est destinée à accueillir des réunions, assemblées générales, conférences, activités ou animations.

3.2 ACCÈS – HORAIRES

La salle est accessible, selon les occupations de l'Union Sportive de Tours et du Comité de Quartier Rabelais Tonnellé, aux personnes à mobilité réduite, à l'exception des sanitaires.

L'accès à la salle est possible sur le créneau horaire de 8 h à 00 h.

Les clés sont à retirer au Centre de Vie du Sanitas, 10 place neuve à Tours du lundi au vendredi de 8h30 à 18h et le samedi de 9h30 à 16h30.

3.3 – UTILISATION DES LOCAUX ET DU MATÉRIEL

L'agencement de la salle, le rangement et le nettoyage sont assurés par l'organisateur.

3.4 – PROPRETÉ

L'utilisateur s'engage à maintenir et rendre les lieux en état et à procéder à l'évacuation des déchets triés le cas échéant.

Les poubelles doivent être placées dans les containers, à l'extérieur sur le côté du stade.

Contacts en mairie

Renseignements généraux, location	Centre de vie du Sanitas ☎ 02.47.31.39.00 ✉ centredeviedusanitas@ville-tours.fr
Aménagement	Par les utilisateurs
Numéros utiles	Police municipale ☎ 02.47.70.88.88 Pompiers ☎ 18 SAMU ☎ 15